

Stralsund
prise par les
Rois de
Danne-
marck & de
Prusse.

X. Le Baron de Ducker, Général de la Cavalerie Suedoise & Commandant en Chef toutes les troupes qui étoient dans Stralsund, qui seul des Officiers Généraux du Roi de Suede savoit la retraite de S. M., en fit part aux autres Officiers de la Garnison le 22. au matin, ce qui les surprit agréablement; car du plus grand jusqu'au plus petit, ils auroient volontiers donné leur vie, pour mettre la personne de leur Roi en sureté. Vers les onze heures du même jour le Général Ducker fit battre la chamade pour rendre la Place à des conditions honorables, offrant d'envoyer des Otages au Camp des Alliés, & de recevoir les leurs: il donna en même tems avis, que le Roi de Suede s'étoit embarqué la nuit précédente, ce qui surprit extrêmement ceux qui s'étoient flattés d'en illustrer le triomphe. Enfin après plusieurs allées & venues, les contestations furent aplanies par la Capitulation qui fut signée au Camp des Alliés le 23. au soir: Voici en substance quels en sont les Articles.

Extrait des Articles de la Capitulation de Stralsund, signée le 23. Décembre 1715.

Capitulation de Stralsund signée par le Général Duker, avec les 2. Rois Con fédérés.

ON est convenu entre les Rois de Danemarck & de Prusse d'une part, & le Baron de Duker Général Suedois d'autre.

1. Qu'au lieu que les deux Rois avoient prétendu que toute la Garnison seroit prisonniere de guerre; leurs Majestés accordent qu'un Corps de 1000. hommes tout Suedois de naissance, conserveront leurs armes & leurs équipages.